L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 30 MARS 1837.

Nous apprenons par une gazette de St. Louis, du 20 du courant, que les bateaux à vapeur Tiskawa et Wisconsin s'étaient heurtés sur la rivière de l'Illinois, à 5 miles de [illegible], dans la nuit du 17. le premier a sombré [illegible] quelques minutes, et que douze passagers du pont [illegible] noyés!

DE LA CRISE FINANCIERE

Le triste [illegible] avons eu à entretenir le public dans deux [illegible] consécutifs de l'Abeille est tellement [illegible] à la plume de l'écrivain public, qu'eussions nous [illegible] à remplir entièrement et uniquement [illegible] à l'exécution de cet [illegible] nous fussions encore trouvé en [illegible] source intarissable de [illegible] et de commentaires. Néanmoins, nous [illegible] avec bien base, nous n'avons abordé cette [illegible] question qu'avec une grande retenue [illegible] que [illegible] règne [illegible] comparée de tous les [illegible] de la finance et [illegible] et modeste artisan [illegible] exposé à perdre [illegible] ricochet, [illegible] grand cercle de nos relations sociales.

[illegible]

De la situation municipale.

L'administration municipale a de tout temps été regardée comme émanant le plus directement du peuple, et considérée en conséquence comme la plus favorable à ses intérêts. Si par fois il en arrive autrement, c'est en raison du peu d'attention qu'apportent les citoyens au choix de ceux qui doivent former cette corporation quasi souveraine; et de laquelle dépend la prospérité d'une grande ville. La plupart des gens capables ont des intérêts particuliers à soigner; et parmi ceux qui consentent à s'occuper des affaires publiques, il en est peu qui soient exempts de passions ou d'esprit de système. Des [illegible] nécessaires pour remplir une place au conseil municipal qu'un jugement sain et qu'une étude consciencieuse des besoins réels de la cité; et nous avons presque toujours vu l'esprit de système en opposition avec les intérêts matériels qu'eut favorisé le simple bon-sens.

La crise dans laquelle se trouve notre ville est un témoignage suffisant du peu d'accord qui a régné dans le conseil, relativement aux moyens d'administration; et les traitemens continuels qui en sont résultés ont amené des résultats auxquels sans doute on était loin de s'attendre, quand on met sous les yeux l'état des propriétés disponibles de la première municipalité; propriété évaluées à plus de six millions de piastres. Cependant, les affaires de la ville sont en suspens; les banques refusent d'escompter son papier, et, dans un tel état de causes l'administration est près d'arrêter tous les travaux publics et de mettre en question jusqu'à la sécurité publique, faute de moyens de solder sa police et sa garde, depuis que certains intérêts ont été froissés avec peu d'[illegible] depuis que des résolutions prises *ab irato* ont aliéné, aux yeux de plusieurs directions de banques, la confiance due à la corporation de la cité [illegible] de promptes, d'efficaces mesures, ne sont adoptées, il est difficile de prévoir [illegible] la cessation des travaux, l'abandon de la police, peuvent porter le murmure et l'irritation! Dans les projets décrets du conseil, nous trouvons bien quelques propositions susceptibles d'être examinées avec attention [illegible] elles n'ont excité que des discussions violentes, sans amener aucune résolution utile.

La compagnie de Navigation, *puisqu'il faut l'appeler par son nom*, cause première de tous les débats qu'éprouve l'administration, a répondu par une résolution toute pacifique [illegible] prêt de 100,000 piastres, et des propositions ont été faites par un des membres du conseil tendant à amener une transaction [illegible] parties. La compagnie de Navigation renoncerait à tous les droits qu'il [illegible] son pour la communauté [illegible] Carrolton avec le fleuve, à la condition [illegible] le terrain [illegible] propriété de l'emplacement [illegible] canal et dont le produit [illegible] employé en amélioration.

Ces propositions sont, suivant nous, dignes d'être examinées [illegible] la compagnie de Navigation [illegible] aux droits de la commune [illegible] partenaires dans toute [illegible] serait modifiée [illegible] n'en aurait pas moins à réclamer de [illegible] arrangement. Or, il semble que des propositions [illegible] rétablir les choses dans un état favorable aux progrès de la municipalité; qu'un projet [illegible] pour la ville [illegible] mens, ne doit pas [illegible] serait de même, à nos yeux, [illegible] la compagnie [illegible] hypothèques [illegible] rentrée du montant des ventes [illegible] cette section du [illegible] des banques les escomptes [illegible] de la ville, et nous verrons [illegible] ment cette pénurie qui afflige [illegible] de contre et de la prospérité.

De semblables questions [illegible] fixer tous nous n'en doutons pas [illegible] malgré des divergences [illegible] pour et non dans [illegible] [illegible] seront à [illegible] notre espoir [illegible] élection prochaine du nouveau corps municipal.

DERNIERES DATES.

Boston	18 mars	Tampico	12 mars
New York	20 mars	Mexico	1 mars
Philadelphie	20 mars	[illegible]	7 fev.
Baltimore	20 mars	[illegible]	8 fev.
Washington	19 mars	[illegible]	6 fev.
Charleston	21 mars	[illegible]	5 fev.
Havane	16 mars	[illegible]	26 janv.

[illegible]

VENTES DE COTON D'HIER.

211 balles Louisiane		11 1-2
118 do	District de l'Ouest	9
329		

New York, 20 mars.

VENTES DE COTON.

100 actions Banque [illegible]		117 1-4
50	"	117 1-2
50	"	117
100	"	117
50	"	117 1-2
200	"	116 1-2
50	"	117 1-2
100	" Comp. [illegible] N. O.	87 1-2

[illegible], 19 mars.

VENTE D'ACTIONS.

100 actions Banque [illegible]	116 3-4
200	116

Extrait d'une lettre du Havre du 8 février 1837.

Les affaires [illegible] très calmes, et les prix [illegible] De lettres [illegible] pour faire honneur à leurs acceptations [illegible] Nous ne vous en bercerons [illegible].

Havre, 5 février.

COTON.—Les prix du coton [illegible] une nouvelle baisse au Havre [illegible] encore. On ne peut pas [illegible] à payer des prix si extravagants [illegible] Les draps qui valaient 19 sous au commencement de 1836 [illegible] l'occident du mal.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Nav. Parkfield, McAdey, Liverpool, J. Grimshaw.
Nav. Charles, Thomas, Liverpool, L H Gale.
Barque Olive, Connor, Boston, S & J P Whitney.
Brick Iaguara, Creighton, Boston, L H Gale.
Brick Tigress, Prescott, Boston, Quarles & co
Brick Eather, Newcomb, Boston, L H Gale.
Brick Laurel, [illegible], J Denegre.
Brick Olive Branch, Jackson, Tampa Bay.
Brick Dromo, Carpenter, Savannah, S & J P Whitney.
Goe. George H Whistler, Lamon, St Marks, W Porter, cap.
Goel. Roba, Bears, Tampa Bay, S & J P Whitney
Goel. Louisiana, Prance, La baca Texas, T Eswin
Goel. Mobile, Stara, Mobile, Damaro & co
Goel. Urhon, Cotner, Tampico, J Crosby
Goel. Le Ven Jones, Tampico, A Wallace
Brick Castor, Carlie, Tampa Bay, S & J P Whitney

Arrivés.

Bateau de remorque Louisiana, Wood, des passes, avec plusieurs navires.

Il a laissé les Passes le 26 à 10 heures, rapporte dix voiles en vue et annonce en outre que le navire Yazoo était échoué.

Bateau de remorque Lioncolo, Andrews, de l'Ile Breton, avec plusieurs navires.

Navire paquebot Alabama, Berry, en 12 jours de N. York.

Barque Helen Mar, Cook, de New York, à Austin & Lodge.

Goelette Confidence, Bowen, de Lafourche.

Bateau à vapeur Sport Acrobate, Aldrich, Mobile, au capitaine.

Bateau à vapeur Merchant, Baker, venant de la Mobile.

Bateau à vapeur Lamplighter, Cross, de la Mobile, au capitaine.

Bateau à vapeur Tuskina, Rawlings, venant de Louisville.

Bateau à vapeur Tecle, Benoit, des Natchitoches, au capitaine.

Bateau à vapeur Aqua, Lawton, venant de Saint Louis.

Bateau à vapeur Baton Rouge, Lewis, Irwin, du Bayou Sarah.

Bateau à vapeur North Alabama, Taber, de Vicksburg.

Bateau à vapeur Clinton, Stanley, de Saint Martinville.

☞ Nota: capitaine [illegible] les consignataires de la barque Dedalo, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage.

30 mars DUSSAUT FILS AINE.

Manufacture de Lozenge.

LES Lozenges suivants sont fabriqués dans l'établissement ci-dessus, savoir: peppermint, rose, sorrent, liquorist, quinine, epecaì, paregoric, thé, vanille, nitre, orange, acide, citron, coque lorenound, toles, gomme d'[illegible], cayenne, cinnamon, epeca, opium, gingea, [illegible]

La liste ci-dessus est une partie des objets fabriqués; le grand agrément des ozenges, qui, à une mode [illegible] désagréable, [illegible] agréable au goût, a été depuis longtemps apprécié, son petit volume et [illegible] des médecins [illegible] préférable pour le rhume, les rhumes &c.

Les lozenges sont excellents pour ceux qui ont l'haleine forte, et sont très agréables au goût. Les drogues [illegible] marchands de la campagne peuvent en avoir à bon marché, et de qualités égales à ceux importées.

Les ordres seront promptement exécutés par
R F. NICHOLS,
Encoignures des rue du Camp et Natchez.
Nouvelle Orléans. 30 mars

UNIVERSITE de St. Louis.—Le révérend J. Van de Velde administrateur de cette Université quittera la Nlle Orléans pour se rendre à St. Louis le 2 avril prochain, et se chargera des enfants ou effets que les parents voudront lui confier. S'adresser à M. H. Kernion, rue Condé no. 25. 7 mars—6—8ps

---

![Par Autorité]

Par Autorité.

No. 74.

ACTE

Pour autoriser le trésorier d'Etat à recevoir la portion de l'excédant de revenu, revenant à l'Etat de la Louisiane.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que le trésorier de l'Etat est et demeure par le présent autorisé à recevoir du secrétaire du trésor du gouvernement des Etats-Unis, toutes sommes revenant à l'Etat conformément aux dispositions de l'acte intitulé "acte relatif à l'excédant du revenu, approuvé le vingt trois juin, mil huit cent trente-six, et d'engager la foi de l'Etat de la Louisiane pour garantie de l'exécution de toutes les clauses exigées par ledit acte, sous les conditions et requisitions supulées par ledit acte.

(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 13 mars 1837.
(Signé) E D WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 75.

ACTE

Pour mettre à la disposition de la compagnie des Chasseurs de Baton Rouge une certaine somme déboursée par les officiers de ladite compagnie et pour d'autres objets.

Section 1re. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en Assemblée Générale, Que le trésorier de l'Etat est, par le présent, autorisé à payer de tous fonds du trésor non autrement appropriés, sur la présentation du mandat du capitaine H. B. Favrot, contresigné par le colonel du régiment, la somme de cinq cents piastres; pareille somme ayant été déboursée par les officiers de la dite compagnie pour achat de carabines, de bayonnettes, fourreaux, sabres, giberne, &c.

Section 2me. Il est de plus décrété, &c., Qu'il sera du devoir du trésorier de l'Etat de payer de tous fonds du trésor non autrement appropriés la somme de cinq cents piastres, à tout capitaine commandant une compagnie de volontaires, organisée, ou qui pourraient être organisées pendant les deux années suivantes, conformément à la loi dans l'Etat de la Louisiane, excepté celles dans la paroisse d'Orléans, et des Chasseurs du Baton Rouge; lesquelles cinq cents piastres, seront payées sur le warrant du capitaine, contresigné par le colonel du régiment; la somme sera répartie entre les membres composant chaque compagnie pour servir à défrayer les dépenses encourues pour leurs accoutremens, et que tous accoutremens ainsi achetés seront considérés comme appartenant à la compagnie, et tout individu se retirant d'une compagnie de volontaires devra remettre au capitaine [illegible] compagnie [illegible]

Section 3me. Il est de plus décrété, &c., [illegible]

[illegible]

(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 13 mars 1837.
(Signé) E D WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 76.

ACTE

Pour incorporer les souscripteurs à l'association formée dans le but de bâtir [illegible] de la bourse dans la ville de Baton Rouge.

Attendu que Philip Hicks, Charles Tessier, F G Morgan, F D Newcomb, [illegible], Dupont, L Bonnecaze, [illegible] et d'autres personnes ont formé [illegible] dans la ville de Baton Rouge [illegible]

Section 1re. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans [illegible] en Assemblée Générale, [illegible]

[illegible]

Section 2. [illegible]

[illegible]

(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 11 mars 1837.
(Signé) E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

M. l'Editeur,

Veuillez annoncer que Messrs. [illegible] GIROD, LOUIS SOLOMON [illegible] pour représenter [illegible]

30 mars ☞ **Un grand Nombre de Votans.**

☞ Les personnes dont les noms suivent, seront soutenues à [illegible] dans la 3me. Municipalité.

1er. District	{	George M[illegible]; L. [illegible]
2d. District	{	E. M[illegible]; J. E. [illegible]

27 mars ☞

☞ Les personnes dont les noms suivent seront [illegible] dans la 3me. Municipalité.

1er. District	{	L. H. [illegible]; W. C. C. [illegible]
2d. District	{	[illegible]; Jno. [illegible]
3me. District	{	Jean Kerghan; [illegible]

27 mars—☞

Mr. LOUIS DUVIGNEAUD [illegible]

☞ Les personnes suivantes seront [illegible] pour Aldermen du 1er District de la 1ère. Municipalité.

E. A. Canon,
Louis Combesboys,
Gallien Preval. 20 mars ☞

Nous sommes autorisés à annoncer que M. **François Lambert** sera soutenu à la prochaine élection des aldermen de la première municipalité, pour représenter le 2d Ward.

UN GRAND NOMBRE D'ELECTEURS.

Librairie Française et Espagnole.
Dirigée par A. L. BOIMARE.

LETTRES sur les Etats-Unis par Michel Chevalier, 2 vol. 8o. 24 mars—4

LES soussignés ayant été à bord pour plusieurs années [illegible] Carrollton [illegible]

[illegible]

29 mars—☞ HARPER & MERRICK.

EN débarquement du bâtiment [illegible], venant de Paris, chez [illegible] le soussigné, un grand assortiment complet de Drogues et Médicamens, parmi lesquels se trouvent:

Des boites à ventouses contenant [illegible];
Des Trousses d'instrumens de chirurgie;
Des Lancettes d'Evrard;
Des Bandages de Marseille;
Des do à pompe d'ivoire;
Des do en os, &c.

A. A. PEYCHAUD.
29 mars 123, rue Royale.

RECU de France, et à vendre par le soussigné Plusieurs douzaines de caisses d'eau de seltz garantie véritable. A. A. PEYCHAUD,
29 mars rue Royale, No. 123.

TRAITES sur Londres et Paris, à vendre par
29 mars ☞ MARTINEAU, CRUGER & Co.

TRAITES SUR PARIS, à vendre par
JULES LEBLANC & Co,
29 mars No. 103, rue Royale

A VENDRE pour cause de départ—Un superbe PIANO de six octaves [illegible], de Pleyel, choisi à Paris pour ce pays, [illegible] S'adresser rue Bourbon, No 241. 29 m—3

EN débarquement du brick Dédalo de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
24 barriques vin rouge,
40 barils vin blanc, [illegible] vin rouge.
29 mars E. TASTET & A. DELAPARE.

PORC—Mess et Prime à vendre par
29 mars G. DORSEY.

BŒUF—31 demi bar. de Mess et 22 do. de Prime à vendre par G. DORSEY,
29 mars Rue de la Nlle Levée, No. 44.

FARINE—600 barils de farine superfine, à vendre par G. DORSEY, dre
29 mars 41, Nouvelle Levée.

WHISKEY—200 barils Whiskey de haute preuve à vendre par G. DORSEY,
29 mars 44, Nle Levée.

CIDRE—100 barils de cidre, 100 caisses de fromage, 20 barillets de Beurre, en débarquement du navire Huntsville, à vendre.
ROBERT H. WHITE,
29 mars Rue Gravier, No. 34.

UNE dame française qui va retrouver une famille qui se rendent en France et qui voudrait l'employer pour soigner des dames ou des enfans. S'adresser rue de Chartres no 36. 28 mars ☞

AVIS est par le présent donné, aux membres de la Société d'Agriculture de la Louisiane que l'élection annuelle de dix directeurs de cette institution, aura lieu le second lundi d'avril prochain, à midi, à la maison d'Etat. E ROUSSEAU,
10 mars—11.2ps Secrétaire.

MESSRS. SMITH & ALLEN, s'étant établis dernièrement dans la ville d'Hampton, Texas, pour y établir une maison de commission, informent le public et leurs amis qu'ils ont bâti un grand magasin, et qu'ils sont prêts à exécuter toutes les affaires qui peuvent leur être confiées. Pour les renseignements, chez JAMES REED & Co.,
THOS. TOBY & Brothers,
29 mars—☞ TURNER & WOODRUFF.

PIANO FORTE—To let, apply to
J. E LOREILHE,
m28—3 corner of Royal and Customhouse s

Extrait du Mobile Advertiser.

IL a déjà été annoncé que le célèbre oculiste anglais, le D. WILLIAMS, est arrivé en cette ville; il doit partir le 29 pour la Nouvelle-Orléans, où il doit rester jusqu'à la fin d'avril; delà, il visitera les chutes du Niagara, s'arrêtant au Natchez, et dans les autres villes sur sa route; il donnera ses consultations aux personnes aisées qui s'adresseront à lui depuis 10 heures du matin jusqu'à 1 heure, et ses services gratis aux pauvres tous les jours à une heure jusqu'à son départ.

Nous copions l'avis suivant du *Montgomery Advertiser* du 24 mars:

Le docteur Williams, *Oculiste*, part aujourd'hui pour Mobile et la Nouvelle-Orléans; il restera à la Mobile 4 à 5 jours, et au mem à la Nouvelle-Orléans; il paraît que toutes les lettres doivent lui être adressées poste restante à la Nouvelle-Orléans.

Ce qui suit est copié du *Globe* de Washington le 15 décembre 1836, concernant le célèbre oculiste anglais.

EXTRAIT.

Nous avons reçu la lettre suivante de M. A. Pageot, ambassadeur de Sa Majesté le Roi de France, à M. John Williams, oculiste.

Washington le 15 décembre 1836.

Monsieur,—Je viens de recevoir votre lettre d'aujourd'hui, par laquelle vous me priez de constater l'authenticité des signatures apposées aux différents diplômes qui vous ont été donnés par les Rois de France depuis 1814.

Après les avoir bien examinés, je puis assurer que les noms [illegible] sont parfaitement connus, et sont authentiques; je n'hésiterais nullement à vous en donner une attestation officielle, si j'avais le pouvoir de légaliser d'autres signatures de fonctionnaires que celle du ministre des affaires étrangères.

J'ai également examiné les diplômes qui vous ont été donnés par la faculté de Paris, et les principales villes de France et je suis satisfait de leur authenticité. J'ai aussi examiné les différents lettres qui vous ont été adressées par plusieurs personnes de haut rang que je connais, et qui attestent les services que vous avez rendus à toutes les classes en France, et qui vous ont valu votre grande réputation européenne.

Espérant que cette lettre répondra à vos désirs, j'ai l'honneur de vous saluer, avec considération.

A. PAGEOT.

A. M. John Williams, oculiste honoraire de Sa Majesté le Roi de France.

IMPORTANT.

M. Williams peut être consulté par les personnes atteintes de la vue, sourdes ou aveugles, et qui aurait mal aux yeux, ou aux oreilles, ou peut leur envoyer des remèdes dans quelle partie [illegible] trouve [illegible] dresse [illegible] une lettre franc de port, donnant un détail circonstancié de la maladie, sa nature, sa durée, les noms des médecins qui ont été consultés pour la maladie, et qui l'en a été le résultat.

Enfin, l'état pécuniaire des personnes malades, chez quelques marchands, banquiers ou éclésiastiques où peut se trouver M. Williams. [illegible]

[illegible]

N. B. M. Williams ne reçoit aucune lettre non affranchie, hors même [illegible]

Extrait du Manchester Exchange Herald, 27 septembre 1836. *Amicus, Socio, amicus sic salus, sic major amica veritas.*

[illegible]

Pour [illegible] 2000 personnes [illegible]

[illegible]

GRENADIERS D'ORLEANS
ATTENTION!

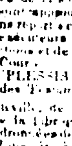

La compagnie [illegible] se trouvera [illegible]

[illegible] Par ordre du capitaine
30 mars C. A. LABUZAN, sergent.

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS.

[illegible]

Par ordre du [illegible]
30 mars L. LANCEAU, Maréchal des logis.

CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS.

L'ESCADRON montera à cheval [illegible]

Par ordre du capitaine J. M. Fréret,
30 mars A. LABOURDETTE, Maréchal des Logis.

AVIS—Les ci-dessous [illegible]

JOHN CRAWFORD,
30 mars THEODORE HERMANN.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE. [illegible]

31 mars RICHARD RELF, Caissier.

L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, pour secourir les Orphelins.

LES membres [illegible]

Par ordre du Président
31 mars J. A. McKAY, secrétaire.

LETTRES DE CHANGE sur New York [illegible] par R. GRONING & Co.

Café de la Havane—[illegible]
30 mars EASTMAN & BROTHERS, 30, Vieille Levée.

Coton à chemises—10 balles [illegible] à vendre par [illegible]
30 8, [illegible]

EAU DE VIE—50 [illegible] de la Rochelle, de diverses marques, venant d'arriver et à vendre par
SLOAN & BROTHERS,
30 mars 22, Nlle Levée.

VINS.—5 pipes vin Madère, 5 do. Sherry, 35 quarts de pipes de Teneriffe, 15 do. vieux Porto, 75 do Malaga doux, à vendre par
SLOAN & BROTHERS,
30 mars 22, Nlle Levée.

150 Barils Eau de vie américaine de Fasadel-phie, 75 do genièvre Holl., 100 do. vieux Whiskey du Monongahela, à vendre par
SLOAN & BROTHERS,
30 mars 33, Nlle Levée.

MAIS, Whiskey et Farine—350 sacs de maïs, 63 barils de Whiskey, 70 barils de Farine à vendre par G. DORSEY, 44 Nlle Levée. 30 mars

106 paniers huile de Provence,
200 paniers d'huile de Bordeaux,
150 caisses fruits assortis,
12 caisses prunes,
220 caisses cerises de Guelaud et Balin, blanches et noires bouteilles.
150 paniers anisette.
Assortiment de vins, liqueurs et eau de vie, à vendre par FRUSSAN & LONGIS,
30 mars—4 65, St-Louis.

A VENDRE par le soussigné, de l'huile d'olive pure ou parfumée et bien clarifiée, pour l'usage des cheveux. A. A. PEYCHAUD,
30 mars Rue Royale, No 123.

Magasin de voitures de la Nouvelle-Orléans.

LES soussignés reçoivent par les navires Huntsville et Scotland, plusieurs Voitures couvertes et découvertes et des Barouches de Hennberg & Poyd, des dernières modes, fabriquées à Newark. No. 9, et sont garanties supérieures à toutes celles du Sud, aussi des Carrioles, Harnais, &c. à vendre à très bon marché, par
ROLPH MARSH & Co.
31 mars rue de la Commune No 81 et 83.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Seront données à qui que ce soit arrêtera le petit mulâtre SILVESTRE, et le conduira à la geole, celle-ci étant absente de cette ville, oit il était loué, et bien connu, depuis le seize de ce mois. Il est âgé de 15 ans, créole du pays, parlant un peu l'anglais, il était vêtu de deux chemises, une blanche et la seconde rayée blanc et rouge, pantalon de cotonade et gilet noir; n'ayant pas de chapeau.

On poursuivra selon la rigueur des lois quiconque l'aura soumis ou caché. 30 mars—6

$200 DE RECOMPENSE.

Pour l'arrestation du mulâtre créole nommé PAUL JONTE ou Peyroux, ayant appartenu autrefois à madame Patton, taille de cinq pieds de 10 ou 11 pouces, bien constitué, marchant à grands pas, la tête baissé et le dos un peu rond; il est âgé de 28 ans; figure ordinaire, ayant les dents de la mâchoire supérieure très avancées et lui montant sur la lèvre inférieure; beaucoup de cheveux qu'il relève sur le devant; mais peu de barbe. Il a l'habitude de mordre continuellement le tabac qu'il chique, surtout lorsqu'il est contrarié ou en réflexion; il a une loupe ou croissance de chair derrière le dos; il est vêtu proprement, souvent en gilet rond et quelque fois en habit noir; il doit être vêtu d'un pantalon de satinet américain couleur gris cendré à carreaux noirs, avec sous-pieds. Etant bon forgeron et armurier, on présume qu'il cherchera à s'employer d'un de ces états et à se faire passer pour libre.

La récompense ci-dessus sera donnée à qui le ramènera aux soussignés ou le fera loger dans une des geoles de ce Etat, en en donnant avis de suite au No. 154, rue de la Vieille Levée.

Les capitaines de navire et autres, sont priés de ne point donner asile à cet esclave, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
30 mars ☞ FAURIE & DUTHIL.

LETTRES de change, sur la France et l'Angleterre à vendre par JOHN A. MERLE & Co.
30 mars ☞

CHARLES [illegible] ANTO[illegible] & CO.
No. [illegible] rue de Chartres.

VIENNENT constamment un assortiment de
MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES.
Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, etc. mi[illegible] glaces[illegible] en crin, à mousse, en paille de [illegible] octobre

---

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 30 MARS.

LA TOUR DE NESLE,

Drame en 5 actes et en 9 tableaux, de Mr. Gaillardet et A. Dumas—Suivi de

MONSIEUR ET MADAME GALOCHARD,
Vaudeville en un acte

LE directeur du théâtre St. Charles, a l'honneur d'informer les familles françaises et créoles que l'on représentera les mardi, mercredi, jeudi, et vendredi soir, la superbe pièce de *Dieu et la Bayadère*, pour la dernière fois de cette saison, par le départ de l'inimitable Celeste.

Le bureau sera ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi. 28 mars

THEATRE St. CHARLES

AVIS—*Bénéfice d'adieu de Mlle. CELESTE, et positivement sa dernière apparition à la Nlle. Orléans, avant son départ pour l'Europe.*

☞ LUNDI prochain, elle doit représenter à la Mobile, où elle ne restera que peu de temps, de là elle se rendra au Nord pour remplir ses engagemens à Baltimore, Philadelphie, Boston et New-York, et s'embarquera pour l'Europe à bord du paquebot de Juillet prochain.

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE.

☞ Mademoiselle CELESTE, a l'honneur d'appeler l'attention du public sur son "bénéfice d'adieu" et sa "dernière apparition" qui sont fixés à

VENDREDI, 31 MARS.

A cette occasion, on représentera pour la première fois en cette ville, un nouveau drame, traduit du français de Scribe, intitulé:

YELVA,
OU L'ORPHELINE RUSSE.

Yelva, par Céleste. Dans la soirée, Céleste exécutera une grande variété de danses d'opéra, et prononcera un discours d'adieu. A la demande d'un grand nombre de familles, la soirée se terminera par la dernière représentation du grand opéra ballet d'Auber, LE DIEU ET LA BAYADERE.

Les bureaux seront ouverts pour la location des loges. 31 mars—3

LA Société existant entre les soussignés sous la raison de HOSKINS & WILCOCKS est aujourd'hui dissoute, d'un commun accord. Les affaires seront liquidées par l'un ou l'autre des parties: et les affaires seront continuées par Henry Hoskins, en son nom et pour son propre compte. WILLIAM HOSKINS,
BENJ. WILCOCKS.
Nlle-Orléans, 11 mars 1837 29 mars

A VENDRE—Une voiture convenable pour une famille, ou pour voiture de louage étant faite des meilleurs matériaux, et ayant servi que très peu de temps, on la vendra à bas prix, en s'adressant au No. 79, rue Bourbon. 29 mars—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Pardevant l'hon. Chas. Maurian, juge. No. 9403. Feuille et Feuille frères contre leurs créanciers. La cession des propriétés des pétitionnaires, ayant été acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers ait lieu, au greffe de Mr. Felix Grima, N. P. le jeudi 13 avril prochain, afin de délibérer sur les affaires des pétitionnaires; et en attendant, toutes poursuites contre leur personne et leur propriété sont et demeurent suspendues. Par ordre de la Cour,
29m—3t ARMAND GUYOL, député greffier.

COUR DES PREUVES—Attendu que André D'Aubry a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Philippe Huard, décédé intestat: Avis est par le présent donné à toutes les personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour,
29 mars W. F C DUPLESSIS. Reg des Test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Succession de Linton—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Stephen Duncan et William Edward Thompson, exécuteurs testamentaires de la succession de feu John Linton ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre leurs mains répartis selon le dit compte, et les dits exécuteurs testamentaires déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la Cour,
W F C DUPLESSIS
20 mars Reg des Testamens

RECUS—Par le navire le Hamilton, de New-York, Hardes à boucher, à la librairie de Coton, petites Pipes, Cordages, Guindons, Cercle, Mastic, assortis de 6 lbs. à 4 1/2 lbs. Rhum, à Café, Cartes à jouer superfines, Marteaux de portes, Martingales, Courroies, [illegible], Manches de hache, &c. LABADIE & JACQUELIN,
28 mars [illegible] Levée, No. 59.

JAMBON, en [illegible] de Jambon [illegible]
G. DORSEY, [illegible]

AVIS—Le soussigné trésorier du collège Jefferson, ayant changé de collecteur, prie les personnes qui doivent au dit institution de vouloir bien payer à l'avenir entre les mains de Mr. J. T. Guesnon, Exchange Alley No. 3. B. S. WEBRE, Trésorier.
27 mars—4

FARINE—200 barils de farine fraiche, [illegible] du bateau à vapeur CHANCELLOR à vendre par GRIVOT & PAIGE.
27 mars

WHISKEY—300 barils [illegible] du bateau à vapeur Chancellor à vendre par GRIVOT & PAIGE.
27 mars

AVIS—Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche—Les actionnaires de cette Compagnie sont prévenus qu'une élection de sept Directeurs pour l'année 1837, aura lieu le 10 avril prochain, au bureau de la dite Compagnie [illegible]
24 mars—3 M. V. LABARRE, secrétaire.

AVIS—Le Soussigné propriétaire du Foubourg [illegible] M. J. B. Fleury, a l'honneur d'informer le Public que partant sous peu pour France, il désire vendre ou louer cet établissement, consistant en un Café et Billard. Ecurie pour 20 chevaux, salle à manger, et 20 chambres garnies, ainsi que tous les accessoires, tels que draps, chaises, tombereau et cabriolet. S'adresser pour plus amples renseignemens et les conditions de la vente, Hôtel des Attakapas, de l'autre côté du fleuve.
25 mars—3t. CHRISTINE M'LEAN

A MESSIEURS BENJAMIN WINCHESTER, résident dans la Paroisse Saint Jacques, Léger Sweet et Raphael Toussaint, non résidents dans la dite Paroisse.

Conformément au rapport du Syndic de la route dressé pour la Paroisse St. Jacques, il vous est ordonné d'avoir à faire dans [illegible] des présentes, les travaux suivant conformément aux Règlemens de Police de la Paroisse St. Jacques, sur la rive droite du fleuve Mississippi, prolongeant les terres de vous appartenant, [illegible], se tenant [illegible]

Paroisse St. Jacques, le 21 mars 1837.
28 mars—3t G. M. TANLY, Juge de la Paroisse St. Jacques.

AVIS—Le Sieur Martin, [illegible] arrivé de Paris avec un grand assortiment de [illegible]

[illegible] encoignure Royale. 23 m—3t

WHISKEY et Farine, 300 barils de farine, 200 do de whiskey à vendre par GRIVOT & PAIGE. 25 mars

MAIS, POIS, &c. 300 boisseaux de maïs,
30 barils de pois rouges et blanc.
50 sacs de pommes de terre.
100 do de [illegible], à vendre par
GRIVOT & PAIGE. 25 mars.

A VENDRE—200 caisses Raisins de Malaga;
20 tierçons Vin sec de Malaga;
70 do do doux, do;
15 barils Imbens do do;
100 do do Jerez;
20 do Graine pour les oiseaux;
700 barres Fer rond, [illegible] minerals;
300 paniers Huile.
28 mars—15 A. M. DE MIRANDA.

JAMBON—100 boucauts de Jambon de Cincinnati, et épaules, à vendre par
JOHN A PECK!
28 mars No 29 Bienville.

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié, en magasin et à vendre par
JOHN A. PECK,
28 mars. No. 29 rue Bienville.

FARINE—250 barils de farine, des moulins Zanesville, à bord du chaland, et à vendre par
JOHN A. PECK,
28 mars No. 29 rue Bienville.

PORC & GRAISSE—40 barils porc mess, 100 barils graisse [illegible] 14 barils graisse, à bord d'un chaland, et à vendre par JOHN A. PECK,
28 mars. No. 29 rue Bienville.

CIDRE—10 barils cidre de 1re qualité, à vendre par E. & J. ANDREWS,
28 mars rue de Gravier no 24.

FOIN—50 balles de foin de New York en débarquement au chemin à coulisse, à vendre par
QUARLES & Co.
28 mars rue de la Douane no 24.

POIVRE—200 sacs de poivre de Sumatra, à vendre par QUARLES & Co.
28 mars rue de la Douane no 24.

FARINE et Saindoux, 791 barils de farine 1ère. qualité, et 81 barillets de saindoux reçu par bateau plat, à vendre par G. DORSEY,
28 mars. rue de la Nouvelle Levée, no 24.

JAMBON—100,000 livres jambons, à vendre à bon marché par GRIVOT & PAIGE,
28 mars rue Poydras no 12.

PELLETERIES—25 balles de peaux de daims en magasin, à vendre par GRAY, DURRIVE & Co.
28 mars no 42 et 43 Nouvelle Levée.

AVIS—HENRY HOSKIN n'étant rentré dans la société connue sous la raison de Thomas C. Cash & Co. Les comptes seront arrêtés, et les affaires d'encan et de commission, continueront rue du Camp, No. 44, par M Thomas C. Cash, sous l'ancienne raison. THOMAS C CASH,
HENRY HOSKIN
Nouvelle Orléans, 25 mars 1837. 27 m—3

MESSIEURS Cucullu Lapeyre & Co, offrent à vendre
166 pièces d'Acajou,
60 do cèdre,
16 balles de cire jaune,
169 do feuilles de tabac,
323 M. cigarres de Principe,
160 sacs de café de la Havane,
4 jarres de confitures pâte et gelée,
3 do do do
200 M. cigarres des meilleurs marques,
140 barils feuilles de tabac,
4 barils d'amandes en coques, en magasin.
16 mars—5

en débarquement du Polacre San José, de Manzanillo

AGENCE générale.—Le soussigné de nouveau domicilié à la Nouvelle Orléans, se chargera, à l'avenir, des affaires des personnes qui, voulant quitter le pays ou s'en absenter seulement, y laisseraient des intérêts à soigner. Il fera en outre le courtage de change dans toutes ses branches, et s'entremettra pour tous achats ou ventes de propriétés ou produits. S'adresser rue Conti, No. 56. F. LAVILLE.
5 oct—6m.2ps

51 Boucauds Jambon; 10 do Epaules; 8 do en débarquement et à vendre par
YORKE BROTHERS,
28 mars 15, rue du Camp

BOTTES, souliers & Brodequins—100 caisses contenant un assortiment complet, et convenable pour la ville et la campagne, à vendre par
W. HOBBS,
26 mars 12, rue de la Douane

LE docteur Babier, de la faculté de Paris, a fixé sa résidence dans cette ville, pour y exercer sa profession.

Sa demeure est rue royale No 283, entre Ursulines et Hôpital. 28 fev—10

SEL DE NITRE—15,000 sacs de nitre, à vendre par R GRONING & Co.
28 mars

Pour Mobile, Pensacola et St. Joseph Floride.

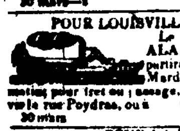

Le bateau à vapeur MERCHANT, capitaine Baker, partira du Rail Road Pontchartrain, pour les endroits sus nommés, Dimanche prochain, 2 avril, à l'arrivée du Char de 10 heures.

Pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
JOHN KILSHAW Jr.
30 mars—4 39 rue Bienville.

POUR LOUISVILLE & CINNATTI.

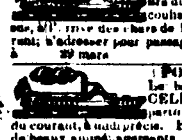

Le bateau à vapeur NORTH ALABAMA, capitaine Taber, partira pour les ports ci-dessus, Mardi prochain, à 10 heures du matin; pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras, ou à GRIVOT & PAIGE,
30 mars Rue Poydras. No. 12.

POUR LA MOBILE.

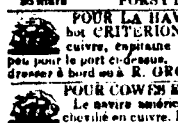

Le bateau à vapeur MARCHANT, capitaine Baker, partira du Lac, à la fin du chemin à coulisses, pour le port ci-dessus, après l'arrivée des chars de 11 heures, jeudi, 30 du courant; s'adresser pour passage, au capitaine à bord ou à 29 mars JOHN KILSHAW Jr.

POUR LOUISVILLE—

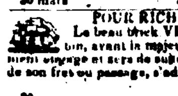

Le bateau à vapeur CHANCELLOR, capitaine Walsh, partira pour le dit port, jeudi 30 du courant, à midi précis. Pour fret ou passage, ayant de beaux emmén[a]gements, s'adresser à bord, ou à
28 mars FORSYTH, GOODWYN & Co.

POUR LA HAVANE—Le brick paquebot CRITERION, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. Farrell, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à R. GRONING & Co. 30 mars

POUR COWES ET UN MARCHE.—Le navire américain fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, PLATO, capitaine Tibbs, ayant fini son chargement engagé et partira le 1er avril prochain; pour passage, ayant les accommodations des paquebots, s'adresser à bord ou à
30 mars R. GRONING & CO.

POUR RICHMOND, Va.

Le beau brick VIRGINIA, capitaine Horton, ayant la majeure partie de son chargement engagé et sera de suite expédié, pour la balance de son fret ou passage, s'adresser à
ROBINSON & Co.,
30 mars 46, rue du Camp.

POUR NEW-YORK—La belle goélette, fine voilière WANDERER, capitaine Merrin, partira sous peu, et peut prendre un chargement de port et on le demande de suite; s'adresser pour le fret ou passage à
BAILEY & ABBOTT,
30 mars rue Bienville No 14.

POUR PHILADELPHIE

La goélette fine voilière CUMBERLAND, capitaine Pew, partira vendredi prochain, pour le fret de 150 bls. et passage, s'adresser à
E. & J. ANDREWS,
30 mars 24, rue Gravier.

A FRETER POUR TRIESTE

Le beau trois mats barque Dedalo, du port de quatre cent tonneaux, s'adresser à
DUSSAUT FILS AINE,
30 mars 77, St. Louis.

POUR CAMPECHE,

Le bon brick ST. OLOFF, capitaine A. Gillstrom, de 140 tonneaux, partira incessamment pour le port sus-nommé, pour fret à très bas prix, s'adresser à A. DELASSUS & MONTREUIL,
No. 12, rue de la Levée,
27 mars—10 entre Bienville et Douane.

A FRETER.—La goélette A 1. Texas, peut prendre 600 barils et chargera pour un port au sud d'Hatteras S'adresser à
BAILEY & ABBOTT.
29 mars 14, rue Bienville.

POUR CHARLESTON.—Le brick A 1 Hiram, capitaine George Baron, partira de suite pour le port ci dessus. Pour fret ou passage ayant de bonnes accommodations, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT.
29 mars 14, rue Bienville.

POUR BRAZORIA & COLOMBIA—La goélette CÆSAR, paquebot régulier, capitaine A. Moor, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
JAMES REED & Co,
29 mars 3, rue Royale.

POUR LIVERPOOL.

Le navire A 1 Hobart, capitaine Sedden, sera prêt à recevoir son chargement en 4 jours S'adresser à
29 mars GEORGE GREEN.

POUR LIVERPOOL.

Le navire AMERICA, capitaine Cunningham, doublé et chevillé en cuivre, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu, s'adresser à HARRISON, CLEGG & Co,
29 mars Rue de la Douane.

POUR LE NORD DE L'EUROPE.

Le brick suédois de première classe GEORGINE JOHANNE, capitaine Baars, peut prendre 150 tonneaux de fret, s'adresser à
W. H. HEWES & Co,
30 mars No. 24, rue Poydras.

☞ Les consignataires du brick Hiram, capitaine Bacon, de Charleston, sont invités à faire prendre leurs marchandises qui se déchargent vis-à-vis la Presse à Coton. BAILEY & ABBOTT,
29 mars 14, rue Bienville.

Henry Lawrence contre John Carnes.

COUR DE DISTRICT—En conformément des ordres, il sera vendu au bureau du shérif, rue de Condé no 1, en cette ville, le vendredi, le 31 mars, à 5 heures de l'après midi.

Divers articles de marchandises, saisis dans cette affaire ci-dessus.

Conditions comptant.
28 mars FRED. BUISSON, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du 1er district judiciaire—Tiernan Cuddy & Co. contre deux pipes d'eau de vie et 4 paniers de Champagne. Attendu qu'en vertu d'un ordre de saisie provisoire lancé dans cette affaire, j'ai pris en ma possession, deux pipes d'eau de vie et 4 paniers de champagne, avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées d'avoir à comparaître dans le délai de quinze jours afin de répondre à la pétition présentée et enregistrée au greffe de la cour susdite.

Bureau du shérif, la Nouvelle Orléans le 27 mars 1837. 28 mars—3 FRED BUISSON, shérif.

Le maire, aldermen et habitants, contre Soler.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de la dite honorable cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu au bureau du shérif rue Condé no 1 le vendredi, le 31 avril prochain à 5 heures de relevée.

Divers articles de comestibles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant
28 mars FRED BUISSON, shérif.

Carabine à plusieurs coups, par M. Cockran.

CETTE Carabine vient d'être soumise à un examen impartial à l'arsenal des Etats-Unis à Washington; l'épreuve de cet article avant lui même le rapport du capitaine Ramsay et du lieutenant Scott, sous la surveillance desquels l'examen a été fait, donnant les détails suivants. Après un essai de 1086 coups, cette carabine s'est trouvée dans un état aussi parfait que lorsqu'on l'eût pas servie. Afin de se convaincre de l'influence que pourrait lui causer ou la pluie, ou de l'humidité, on y introduisit de l'eau par la culasse, qu'on y laissa séjourner pendant une heure et dix minutes; après cet essai, le fusil fut tiré avec le même succès et les mêmes facilités qu'avant. La cylindre de cette carabine contient tout quinze coups et la même que celle de Hall, les neuf coups de celle de M. COCKRAN ont été tirés avant que la première n'ait eu le temps de tirer son dernier coup.

Pendant le long usage, aucune capsule n'a manqué, et, à une distance de 150 yards, chargée seulement avec dix grains de poudre, la balle de cette carabine a traversé une planche de bois de pin, d'un pouce d'épaisseur, et s'est applatie sur un mur en brique.

Quelques craintes ont eu lieu sur les accidens qui pourraient résulter en se servant de cette arme avec excès. Afin de prouver que la chose est impossible, M. Cockran, introduisit de la poudre dans les culasses, sur les balles, autour des capsules, et les coups partirent avec autant de succès qu'à la première épreuve.

Le capitaine Ramsay observe qu'après avoir examiné cette carabine avec la plus scrupuleuse attention, il n'a pu y découvrir aucune irrégularité. Le lieutenant Scott dit "que, pour la simplicité, cette carabine surpasse tout ce qu'il a pu voir jusqu'ici dans ce genre, et que sa qualité comme arme à feu, peut être dit en deux mots, *C'est parfait.*"

Les de ails qui précèdent contiennent la substance du rapport, sans en avoir changé les expressions, c'est pour cela que l'écrivain n'a pas cru convenable d'émettre son opinion et ses impressions favorables. L'objet a été examiné, et estimé d'après sa valeur et sa perfection. Washington, 21 novembre 1836.

Ce fusil est à vendre par
EASTMAN & BROTHERS, Agens.
21 mars—6 No. 30, Vieille Levée.

PIANO FORTE à louer. S'adresser à
J. E. LOREILHE,
23 mars—3 encoig. Royale et Douane

LE soussigné partant pour France, prie tous ceux à qui il peut devoir de présenter leurs réclamations au bureau de son agent et procureur-général Mr A Jonau, rue du Canal No 129
24 mars—☞ SIMON SACERDOTTE.

HOPITAL DE CHARITE.

Nouvelle Orléans, 26 Mars 1837.

L'ELECTION annuelle des officiers de cette Institution aura lieu Lundi le 3 avril prochain. Les candidats sont priés de laisser leur demande au bureau du commis de l'Hôpital.

Par ordre du comité,
28 mars—6 SAM. S RELF, Sec.

EN débarquement du Dedalo, et à vendre par les soussignés:
150 caisses de vin de Bourgogne.
2 caisses contenant 200 boites sardines à l'huile de Coin.
28 mars H. PALOC & DUFOUR.

DRAYMEN.

LES DRAYS No. 1165, 1511, 793, 1420 873, 889, 1516, 1403, 209, 382, 1354, 1146, 1225, 812, 1313, 1370, 903, 83, 200, sont priés de nous donner les reçus des Marchandises du Brick Corinthian, afin de s'éviter de la peine. BAILEY & ABBOTT,
28 mars rue Bienville no. 14.

EN débarquement du navire Valhalla, de Marseille, et à vendre par les soussignés:
Vin rouge de Marseille en bques.;
Vin blanc demi-barriques;
Vin Muscat de Lunel et de Frontignan, en caisses, bonnes marques;
Huile de Plagniol en paniers de 12 et de 6 bouteilles,
Amandes, bouchons fins en balles de 10,000;
Cerises, Chinois et Fruits assortis à l'Eau de vie et au vinaigre;
Liqueurs superfines, Curaçao, Crème de Thé, Eau de vie de Dantzick;
Figues sèches en boites et en caisses fines;
Prunes Brignolles et Pimoles, en do. do;
Anchois, Thon mariné; Graine de jardinage;
Assortiment de jarres, contenant divers autres articles tous frais et bien choisis.
S. & L. GIRARD,
6, rue Conti.

EN débarquement, et à vendre par le soussigné
120 paniers huile d'Olive,
10 pipes eau de vie de Cognac,
5 demi pipes de fine Champagne,
25 tierçons vin blanc (graves),
4 boucauds fil à voile et à scène,
30 caisses fruits assortis à l'eau de vie,
200 caisses vin rouge St Estephe médoc,
A. S. GEORGES,
8 mars rue St Louis no 91.

EN débarquement du navire Constellation, venant de Marseille à vendre par le soussigné.—150 caisses vin muscat (marque Groussel), 100 paniers huile de 12 bouteilles, Plaignol, 25 do de 24 demi bouteilles, 90 caisses raisins secs assortis, 15 do liqueurs assorties, 10 do curaçao en orchons, 10 do eau de vie Dantzick, 20 do eau de fleur d'orange, 10 balles amandes, 5 do bouchons, 3 caisses saucissons, 1 jarre truffes. 15 m A S GEORGES.

A VENDRE par les soussignés, vin médoc en barriques, du chateau margot enbarriques,
15 mars CHS. ROGER & G. LABATUT.

PORC—200 barils de Mess Porc, 50 do. de Prime à vendre par GRIVOT & PAIGE,
28 mars 12, Poydras.

Ventes à l'Encan.

PAR A D DORIOCOURT.

VENDREDI le 31 du courant, il sera vendu à midi à la bourse encoignure des rues Chartres et St Louis.

1o. Un lot de terre avec batisses situé sur le chemin du Bayou près de la rue St Claude touchant à la propriété appartenant aux héritiers de Pierre Lambert; le dit lot de terre mesure 33 pieds plus ou moins de face au chemin du Bayou sur 150 pieds de profondeur.

2o Un terrain d'encoignure situé à l'angle sud des rues Marais et Ursulines mesurant 27 pieds 7 pouces de face à la rue des Marais sur 104 pieds 3 pouces sur la rue des Ursulines, 94 pieds 11 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de D. Gucanon, à 13 pieds 10 pouces, sur la ligne limitrophe à la propriété de W. P. Fisler; ensemble les bâtisses. Cette maison est louée à raison de $50 par mois.

3o Une négresse nommée Clarisse, âgée d'environ 30 ans, parfaite blanchisseuse, repasseuse, et plusieurs et bonne domestique de maison.

4o Henry, jeune nègre de 12 à 13 ans, très intelligent, bon domestique de maison, très actif, et plein de questions à faire un parfait sujet.

Conditions: les propriétés, 6, 12 et 18 mois de crédit.

Les esclaves, 6 et 12 mois de crédit.

Les actes de vente pardevant H. Pédesclaux.
23 mars—22,26,31

PAR BACH & CALHOUN.

IL sera vendu, vendredi, 31 mars, à la Bourse, encoignure des rues St-Louis et Chartres, cinq terrains de grande valeur avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, rue de la Douane, entre Villeré et Robinson, ilet No. 36; ils se trouvent dans le voisinage immédiat du dépôt de la compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et Nashville, tel qu'on le verra par le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant. Les actes de vente en l'étude de Joseph B. Marks, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 mars—3

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu, Jeudi, 30 du courant, 4 heures après-midi, rue Toulouse, No. 13, entre Levée & Chartres, 63 paniers de fayence.

Conditions à la vente. 29 mars

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu, jeudi 30 du courant, à 11 heures, à leur magasin d'encan, 2370 sacs sel de Liverpool.

Conditions à la vente. 29 mars

PAR BARNETT, MOSSY & GARIDEL & J. T BEAUREGARD.

VENTE POSITIVE DE 3000 TERRAINS

Au faubourg Franklin, rues des Bons Enfans, Champs Elysées, Promenade Lafayette, Morales etc. etc.

IL sera vendu le samedi 1er avril prochain à 11 heures, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St Louis.

3000 terrains situés au faubourg Franklin, un coup d'œil sur le plan de la ville, rendra évidents, les avantages que le faubourg Franklin possède sur le faubourg Washington, à cause de sa proximité du centre des affaires et des plus importantes améliorations. Beaucoup de terrains maintenant offerts en vente, font face au chemin à coulisses de Pontchartrain, tant en deçà qu'au delà de l'avenue des Florides, d'autres font face à la promenade Lafayette qui sera bientôt ouverte, dans toute sa longeur et pavée en coquilles jusqu'au chemin de Gentilly, d'autres enfin font face à l'avenue des Bons Enfans, dans laquelle passera le chemin à coulisses du Golfe du Mexique, dont la charte vient d'être promulguée et dont les livres de souscription seront ouverts dans peu de jours. La compagnie des Améliorations du faubourg Franklin, s'est engagée à détricher ceux de ces terrains qui se trouvent dans la profondeur du faubourg, dans deux ans au plus tard, et un canal se creuse maintenant dans l'avenue Washington aux frais de cette compagnie et de la troisième municipalité, qui sera bientôt complété et servira d'égout et au transport des bois.

La vente sera sans réserve. Les propriétaires se sont mutuellement engagés par écrit et s'engagent envers les acquéreurs, que la vente sera définitive et sans réserve.

Conditions: 1, 2, et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction sans intérêt, portant date du 25 février dernier et hypothèque jusqu'au paiement final. S'ils ne sont pas exactement payés, il porteront intérêt à raison de 10 pour cent par an, sans que cette clause puisse autoriser les acquéreurs à en retarder le paiement. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire not. pub. et devront être signés dans les 20 jours après l'adjudication. S'ils ne sont pas complétés dans ce délai, le vendeur se réserve le droit ou de considérer l'adjudication comme nulle ou de faire revendre à la folle enchère de ceux qui n'auraient pas rempli les conditions de la vente, sans être obligé de les mettre en demeure. Les actes de vente ainsi que la mise en possession seront aux frais des acquéreurs.

Des plans lithographiés seront distribués au moment de la vente. 28 mars

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu jeudi 30 du courant, à 4 heures de l'après midi, rue Toulouse No. 9, près de la Levée,

100 barriques vin rouge St. Emilion, St. Estèphe et Mont-Ferrand, 15 barils vin blanc, grave, sauterne et Barsac, 150 caisses fruits à l'eau-de-vie, 25 paniers Champagne, 200 futailles eau-de-vie, bouchons, liqueurs assorties, marasquin, eau-de-vie de Dantzick, fromage de Gruyère, &c. Les conditions qui sont libérales, seront annoncées au moment de la vente.

PROPRIETES DE GRANDE VALEUR.
PAR GUINAULT, TRICOU & PLANCHARD.

IL sera vendu, Vendredi, 31 Mars 1837, à la Bourse, à l'encoignure des rues Chartres et St-Louis,

1272 LOTS DE TERRE pour servir d'agrandissement à TUNISBOURG

Cette propriété se trouve en face du faubourg Washington, et elle est trop bien connue pour qu'il soit utile de faire ressortir tous les avantages, sa proximité de la ville et la valeur que prennent journellement les terres situées sur cette rive du fleuve offrent aux spéculateurs, une chance de gain assuré.

La vente de Tunisbourg, plus éloigné de la ville que cette propriété, a déjà donné une juste idée de la valeur des terres situées dans ce quartier qui, par leur position réunissent le double agrément de la ville et de la campagne. Enfin, le rail road qu'on doit établir une communication entre le bourg Magdeough et le détour des Anglais, en traversant cette propriété ajoutera encore à la valeur.

La maison qui sur l'Ilet no. 2, face au fleuve, sera vendue ainsi que ses dépences aux conditions qui seront annoncées au moment de la vente.

Conditions de la Terre—6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Gustave Legardeur et J Cuvillier, notaires publics, aux frais des acquéreurs aussi que leur mise en possession.

Le plan est exposé à la Bourse, et des Lithographies seront délivrées le jour de la vente. 27 m

PAR B. BOUNY.

IL sera vendu, mercredi, 5 avril prochain, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, à la folle enchère de messrs Ibos et Jubois et Louis Maillat qui ne se sont pas conformés aux conditions de l'adjudication qui leur a été faite le 9 février dernier.

A la folle enchère de Ibos et Jubois, 25 lots de terre désignés par les nos 1 à 25, de l'ilet A et 1, à 16 de l'ilet B.

A la folle enchère de Louis Maillat, 58 lots de terre formant les ilets E D C; tous ces terrains sont situés au faubourg Washington et seront vendus conformément au plan dressé par L. Surgi le 6 février 1837.

Conditions 3, 6, 9 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. La mise en possession est à la charge des acquéreurs. Les actes de vente se passeront pardevant J. Cuvillier not. pub. 27 mars—4

PAR P. E. TRICOU & H. REMY.

IL sera vendu mercredi, 12 Avril prochain, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et Saint Louis,

80 Esclaves de Choix.

Parmi lesquels se trouvent un maître forgeron et plusieurs mouleurs de briques.

Des petites affiches seront distribuées au moment de la vente, où l'âge, les talens, les qualités, &c de chaque esclave seront énumérés.

Conditions: Un an de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Tout billet qui ne sera pas payé à son échéance, portera un intérêt à raison de dix pour cent l'an sans que cette clause puisse autoriser un retard de le paiement.

Les actes de vente seront passés par Felix Grima, notaire, aux frais des acquéreurs. 27 mars

PAR M. BARNETT Sr.

Terrain de valeur, dans le carré de la ville.

IL sera vendu le Jeudi 30 du courant, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Saint Louis et Chartres.

Un Terrain situé rue Bourbon, entre St Pierre et Toulouse; le dit terrain mesure 40 pieds de face à la rue Bourbon, sur 120 de profondeur, ayant 60 pieds jusqu'à 60, et fermant à 30 pieds jusqu'à 120, avec toutes les bâtisses qui se trouvent, consistant en une grande maison de 6 appartements, cuisine, remise et une grande porte cochère. Le tout conforme au plan exposé à la Bourse.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Acte de vente chez Félix de Armas, notaire public 27 mars—4

PAR FERNANDEZ & WHITING.

25 Terrains près du Bassin du Lac Borgne.

JEUDI prochain, 30 courant, à la Bourse, au coin des rues Chartres & St-Louis, à midi précis, il sera vendu sans réserve, pour clore une société,

25 Terrains dans le quartier Dousseau, et près de l'islet désigné par la 3me. Municipalité pour le Bassin du canal du Lac Borgne, d'après le plan exposé à la Bourse.

Conditions: six, 12 et 18 mois de crédit, en billets par coupons et endossés à satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant L. Ferrand, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 mars

COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS.

UNE élection de six directeurs aura lieu le lundi 3 avril prochain, au bureau de la Compagnie, rue Royale no 153, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.

Par ordre de la direction.
J. A. DUREL,
27 mars—3 Secrétaire.

Mairie de la Nlle-Orléans.—Le prix de la farine fraiche est aujourd'hui de $8 62½ cts le baril. D'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir de lundi 27 du courant) 34 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin pèseront vingt cinq pour cent en sus, c'est-à-dire 42½ onces.

Nlle Orléans, 25 mars 1837.
27 mars D. PRIEUR, Maire

AVIS est par le présent donné aux contribuables de la paroisse de Jefferson, que la taxe de 1836, ne doit être payé qu'au soussigné, ou à son député.
27 mars—5 MANUEL J. GARCIA, shérif.

RECU par le navire Eleonor, de Bordeaux.
30 demi-pipes eau de vie (Cognac)
10 do de vieille (Guerin,)
1,000 caisses vin rouge et blancs des meilleurs crus,
20 barils graines d'oiseau et lentilles
GUERIN & FOUVERIN,
21 mars—11 Encoignure Dumaine et Royale.

VIN DU RHIN—Mousseux et non mousseux; 100 caisses en débarquement du navire New Orléans, à vendre par les soussignés.

Aussi 300 douzaines gelée de coings, groseille, pommes à la vanille et à la rose et en pobans en verre d'une livre. GUERIN & FOUVERIN,
18 mars—10 Encoignure Royale et Dumaine.

AVIS—Le soussigné prévient le public que c'est par erreur que M. V. A. Michot à fait insérer sur l'Echo d'hier que je lui avais vendu mon intérêt, car mon intention est de continuer le même genre d'affaire comme par le passé à mon seul.
23 jan ☞ Ees. FERNANDEZ

MADAME de Persol, peintre en portraits à l'huile, a l'honneur de prévenir le public qu'elle désire exercer sa profession. Elle est nouvellement arrivée de Paris.

S'adresser hôtel des Etrangers et des Habitans rue de Chartres chez M. Marty. 27 mars—8

AVIS—Certificat No. 230, de 9 actions du capital de la Compagnie d'Assurance de l'Océan, au nom de J. L. Florence, ayant dernièrement perdu ou égaré. Avis est par le présent donné que 30 jours après la date il sera fait demande pour le renouveller.
7 mar —1m.2ps ED. GOTTSCHALK, Courtier.

A VENDRE par les soussignés.—25 ballots toile de Bretagne
15 mars CHS. ROGER & G. LABATUT

Ventes à l'Encan.

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu, samedi 1er avril, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis,

464 lots de terre, touchant à la ville d'Uncle Sam, dont la plus grande partie fait face au chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Nashville. Pour de plus amples informations, qu'on se réfère au plan qui est maintenant exposé à la Bourse.

Il est inutile d'entrer dans de grands détails sur les avantages immenses que possède cette propriété pour résidences d'été &c. &c. Dans l'espace d'une heure et demie on peut se rendre de la Nouvelle Orléans à l'endroit sus nommé, par le chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Nashville. Ces terrains sont de grandes dimensions et divisés de manière à convenir aux acheteurs; ils sont très élevés et mieux situés que tous ceux qui ont déjà été vendus.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Dans le cas de non paiement à l'échéance des billets, ils porteront intérêt de 10 pour cent jusqu'au paiement final, sans que cette clause puisse être interprétée de manière à en retarder le paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cenas, notaire, aux frais des acquéreurs. On allouera 10 pour cent d'escompte aux acheteurs qui paieront comptant. 30 mars.

PAR B BOUNY.

IL sera vendu, lundi 3 avril prochain, à midi précis à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St-Louis, à la folle enchère de M. Pierre Girod, qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 31 janvier 1837.

58 Terrains situés à Hanockville, désignés par les nos. 1 à 42 de l'ilet 10 et de 1 à 10, situés vis-à-vis, et formant la batture, conformément au plan dressé par L. Surgi, le 27 janvier 1837.

Conditions—3, 6, 9, 12 et 15 mois de crédit, en billets datés, 31 janvier 1837, endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

La mise en possession est à la charge de l'acquéreur. L'acte de vente se passera pardevant Jh. Cuvillier, not. pub. 30 mars—4, au 10j.

PAR JOSEPH LECARPENTIER

IL sera vendu samedi prochain, 1er avril 1837, à 4 heures et demie P. M. de l'autre bord du fleuve au chantier de M. G. Burns, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra.

431 balles de coton venant du navire Moro Castle.

Il y aura un bateau à vapeur au Ferry à trois heures et demie pour prendre les passagers. 30 mars

PAR FERNANDEZ & WHITING

VENDREDI prochain, 31 du courant, il sera vendu à 4 heures P. M. rue St. Philippe No. 81, et vis-à-vis la salle de bal de Washington, le contenu d'un café, consistant en divers articles de liqueurs, eau de-vie, chaises, comptoirs étagères 30 mars

PAR FERNANDEZ & WHITING

SAMEDI prochain, 1er avril, à la bourse, à midi, il sera vendu, 3 Terrains au faubourg Franklin, d'après les plans exposés à la bourse.

Conditions: un cinquième comptant; et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente, chez J. Cuvillier, aux frais des acquéreurs 30 mars

PAR FERNANDEZ & WHITING

SAMEDI prochain, 1er avril, et St Louis, à la bourse, il sera vendu l'esclave Phébé, âgée de 22 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, excellente domestique de maison, et capable de prendre charge d'une maison, avec son enfant, un garçon de 6 semaines, entièrement garantis.

Conditions—comptant.

L'acte de vente, chez W. Y. Lewis notaire, aux frais de l'acquéreur 30 mars

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu jeudi, 30 du courant, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et Saint Louis,

16 Lots de Terre situés sur le chemin de la Metairie, et à une très courte distance du Bayou Saint Jean. Les dits terrains mesurent chacun 40 pieds de face au chemin de la Metairie, sur une profondeur de 1800 pieds [mesure française] comme il appert sur le plan maintenant exhibé à la Bourse.

Conditions, au moment de la vente. 28 mars—3

PAR JONAS ROBESON & Co

JEUDI, le 30 du courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leur magasin, rue de Chartres, No. 110, un assortiment de Mouchoirs de soie, Serge, Paillassons; Parcale, &c. et une quantité d'autres marchandises sèches. 28 mars

PAR H. J. DOMINGON

IL sera vendu samedi prochain, 1er avril, à midi précis, à la Bourse, au coin des rues Chartres et Saint Louis,

Un Terrain situé en cette ville, rue Bourgogne entre les rues St. Louis et Conti, mesurant 34 pieds 2 pouces de face à la rue Bourgogne, sur 120 pieds de profondeur, le tout mesure française; et ensemble du terrain une maison briquetée entre poteaux et couverte en bardeaux, composée de 4 appartements, une galerie et deux cabinets, diverses bâtisses en bois dans la cour.

Conditions: 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, chez H. Pedesclaux, notaire public

Le plan de la dite propriété est exposé à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis.
28 mars—5

PAR F. DUTILLET & DELERY

Vente sans réserve pour clore un compte

IL sera vendu le vendredi, 31 mars, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis,

Millard, nègre de champ, âgé de 50 ans, Baptiste, do do 35 ans, Londor, do do 30 ans, Mimos, do do 10 ans, Jean Oscar, 23 ans, sucrier créole, Fanchon, négresse de champ, de 40 ans.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

PAR JOSEPH J. SPEAR & S. GUINAULT

Vente sans réserve de Natchezville.

IL sera vendu le Lundi 3 d'avril, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis,

3000 Terrains situés à Natchezville, environ 5 lieues au dessous de la Nouvelle Orléans et sur la rive opposée.

La salubrité de l'endroit, les agrémens du site parlent en faveur de Natchezville. Les spéculateurs ne sauraient faire des placements plus avantageux.

Conditions: Un quart à 6 mois et le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront pardevant Wm. Y Lewis, not pub. 27 mars

PAR BARNETT & GUINAULT

Vente de Plaisance sur le chemin à coulisses de Nashville.

IL sera vendu vendredi, 31 mars 1837, par les susdits encanteurs, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, plusieurs sites pour maisons de plaisance, ayant chacun un demi arpent de face au chemin à coulisses de Nashville, sur une profondeur de dix à vingt cinq arpens.

Un dépôt pour la compagnie a été placé sur le Sil[ver] Creek, qui arrose de ses eaux une partie de cette propriété.

Plaisance se trouve à environ quarante milles de la Nouvelle Orléans, plus proche de la ville qu'Uncle Sam.

Il est inutile de s'étendre longuement sur les avantages qu'offre Plaisance pour maisons de campagne. Dans une heure et demie, par le moyen du chemin à coulisses on peut se rendre de la Nouvelle Orléans à Plaisance; ainsi le propriétaire se contentera de noter ceux qui désirent acheter à cette vente, à en visiter les dites terres, bien persuadé que cela sera plus en leur faveur que tout ce qu'il pourrait annoncer au fait public.

Conditions: Un quart à soixante jours, la balance à un et deux ans de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. En cas de non paiement, les billets porteront intérêt à raison de 10 pour cent l'an, sans que cette clause puisse autoriser l'acquéreur à retarder le paiement d'aucun billet. Les actes de vente pardevant Théo. Seghers, notaire public, et devront être signés dans les vingt jours après la vente; et après l'expiration de ce délai, le vendeur se réserve le droit de considérer comme nulles les adjudications ou à vendre à la folle enchère de ceux qui n'auront pas rempli les conditions, sans obligation de les mettre en demeure. Les actes de vente et mise en possession aux frais des acquéreurs. Une mise de 10 pour cent sera faite à ceux qui paieront comptant.

Aussi, au même lieu, trois lots de terre d'un mieux contenant quatre vingts arpens chaque, et cent dix huit arpens, à environ un mille du même et demie de la ville manufacturière Uncle Sam.

Conditions: moitié comptant, moitié à un an, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

VENTE RENVOYEE.

Par F. Dutillet et Delery et H. J. Domingon.

IL sera vendu le Jeudi, 6 avril prochain, à midi, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis,

Une superbe Habitation établie en sucrerie, divisée par arpens, située dans la paroisse St. Bernard, à 7 lieues environ de la ville, sur la rive droite du fleuve. Ladite habitation mesure 31 arpens de face au fleuve, sur 40 arpens de profondeur.

Conditions: Un quart comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant O. de Armas, not. pub. aux frais des acquéreurs.

Lorsque le railroad projeté qui doit partir vis-à-vis la ville et aboutir au Détour des Anglais sera confectionné, ladite habitation ainsi divisée, ne sera qu'à 3 lieues et demie de la ville.

Si ladite habitation ne se vend pas ainsi divisée, elle sera vendue en bloc, ledit jour et de suite. Le plan sera exposé à la Bourse, peu de jours avant la vente.
29 mars—6

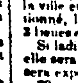

HOTEL
DE LA
BAIE SAINT LOUIS.

Le soussigné prévient respectueusement le public et ses amis, qu'ayant fait l'acquisition de l'Hôtel connu sous le nom d'Hôtel St. Martin, il a déjà tout préparé pour en faire l'ouverture le 1er. de Mai prochain.

Cet Hôtel si avantageusement connu par sa situation, vient d'être amélioré par le soussigné, qui a mis de pierre et de recevoir convenablement les [illegible] qui voudront l'honorer de leur patronage, d'une manière telle qu'il croit espérer avoir atteint le but qu'il s'était proposé. Cent personnes peuvent y être commodément logées dans des chambres aérées et bien aérées. Ayant fait choix d'une veuve respectable de cette ville pour surveiller aux besoins des dames, elles y seront parfaitement bien servies ainsi que leurs enfans.

On y trouvera des billards et une buvette pourvue des meilleurs liqueurs. Un jardin immense qu'il fait cultiver en ce moment, fournira à la table tous les légumes de la saison; il a pris à l'avance les mesures nécessaires pour avoir sous la main tous les autres assortimens qu'on peut se procurer sur les lieux. Un wharf est construit en face de l'hôtel où les bateaux à vapeur peuvent aborder aisément dans toutes les saisons de l'année. Des chambres à bain de la plus grande commodité ont été construites pour les Dames et les Messieurs.

Le soussigné prévient aussi les personnes qui désireraient avoir avec elles leurs équipages, qu'il a fait construire une remise et une écurie où ils seront parfaitement logés et soignés.

PRIX DE LA PENSION:

Par mois,	$60
Les Enfans,	30
Les Domestiques,	30

27 mars—[illegible] J. SAINT CYR.

A VENDRE.

La MAISON du café de Jefferson, dans la ville de Lafayette, sur l'estimation de deux experts nommés d'un commun accord. Cet endroit est assez connu. 24 mars

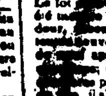

A vendre ou à louer—Le soussigné devant quitter la campagne, offre à vendre ou à louer sa résidence située rue Piété, faubourg Declouet [illegible] le 15 du mois de mars prochain. Le lot de terre sur lequel se trouve cette propriété mesure 180 pieds de face sur 180 pieds de profondeur, mesure française. Les bâtisses sont presque toutes neuves, et consistent en une maison contenant six grands appartemens, deux cuisines contenant dix [illegible] trois écuries pour 15 chevaux avec des greniers pour mais et grenier pour y loger 60 balles de foin, il y trouve aussi d'autres dépendances; il y a un très beau puits et dix citernes, le tout entouré en pieux debout. Les personnes qui désirent en acheter ou louer cette propriété sont invités à l'aller visiter. WILLIAM NOTT. 9mars—3ps